



# Denier de l'Église

En début d'année, nous lançons la collecte du Denier de l'Église, principale ressource de notre diocèse pour rémunérer prêtres et salariés laïcs.

Malheureusement, cette année, nous connaissons une baisse globale de la collecte. Il nous manque encore 2.7 millions d'euros pour parvenir à l'équilibre, à l'échelle du diocèse de Lille. Plus inquiétant encore, le nombre de donateurs ne cesse de diminuer.

Chaque soutien est précieux pour notre paroisse et notre diocèse. D'avance, je vous remercie pour le geste que vous pourrez nous apporter. Nous ne pouvons compter que sur votre générosité, pour pouvoir continuer à partager la Bonne Nouvelle.

Vous trouverez dans vos églises des tracts du Denier. Sentez-vous libre d'en prendre pour renvoyer votre don ou pour le transmettre à des personnes de votre entourage qui ne donnent pas encore.

## > **Information fiscale à rappeler :**

### **Cette année, jusqu'à 75% d'avantage fiscal pour vous !**

Jusqu'au 31 décembre 2022, vous pouvez bénéficier d'une réduction exceptionnelle de vos impôts de 75 % du montant de votre don, dans la limite de 554 €. Au-delà, c'est la réduction habituelle de 66 % qui s'applique. Ne tardez donc pas à faire votre don !

## **Informations complémentaires :**

Les dons en espèces ou par chèque (*libellés à l'ordre de l'Association Diocésaine de Lille*) peuvent être remis à la paroisse.

Il est possible de donner en ligne sur [donnons-lille.catholique.fr](https://donnons-lille.catholique.fr)

Merci pour votre soutien